



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2024-001

26 janvier 2024

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A LA VICE-PRÉSIDENTE SCOLAIRE PERISCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2 ;

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu la délibération CC_DEL 2020-050 en date du 10 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération CC_DEL 2020-052 en date du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents ;

Vu le message électronique du 02 décembre 2023 de la mairie de Le Bô informant la CDC du décès de Madame Chantal BERNARD ;

Vu la délibération CC_DEL 2024-004 en date du 25 janvier 2024 portant élection de la Vice-présidente en charge du Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 26 janvier 2024, délégation de fonction est donnée à :

- DUPUY Vanessa, Vice-présidente, à l'effet d'exercer les fonctions liées à la gestion des affaires relatives à la commission Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse ;

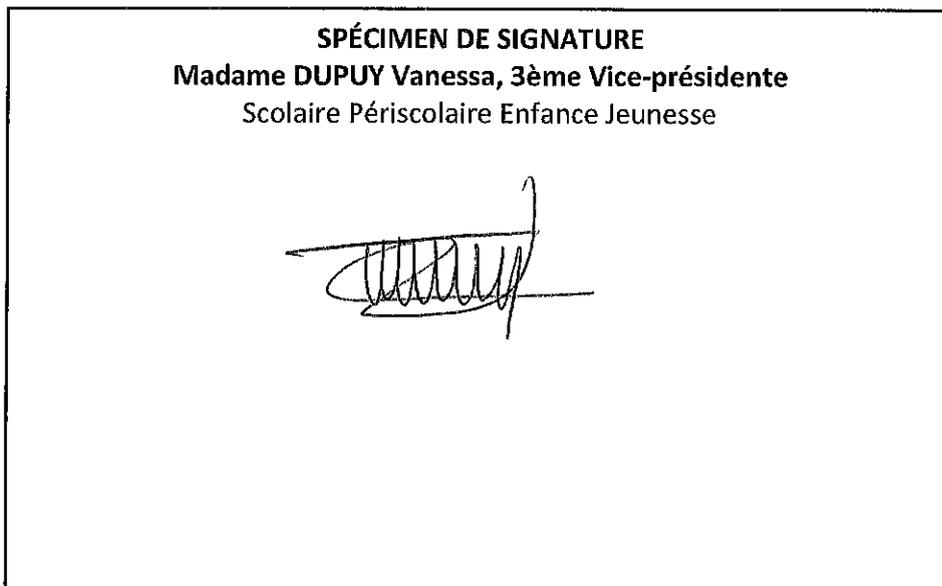
ARTICLE 2 :

A compter du 26 janvier 2024, délégation de signature est donnée à la Vice-présidente en charge du Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse sur son domaine de compétence (organisation de réunions diverses, signature des convocations ou de comptes-rendus, de devis et factures dès que cela est inscrit au budget, de documents contractuels autres que les marchés comme par exemple conventions, contrats de maintenance, location....) ;

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ARTICLE 4 :



Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240126-ARR-2024-001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024
Publication : 05/02/2024

